

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p> <p>Québec </p>	PROTOCOLE-PCI
	Code : CIUSSCN-DSI-PCI-PRO-007
	Émis par : Direction des soins infirmiers
	Destinataires : Membres du personnel, gestionnaires, médecins, familles/proches, bénévoles, stagiaires et visiteurs
	Date d'entrée en vigueur : 20 février 2019
TITRE : Protocole relatif à la transmission des infections : Diarrhée associée au <i>Clostridium difficile</i> (DACD)	

CONSULTATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Conseil exécutif des infirmières et infirmiers : 20 décembre 2018
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens : 9 janvier 2019
- Comité de prévention et contrôle des infections : 31 janvier 2018
- Comité directeur des ordonnances collectives et protocoles : 19 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. OBJECTIFS	3
2. CHAMP D'APPLICATION	3
3. DÉFINITIONS / CARACTÉRISTIQUES DE L'AGENT PATHOGÈNE	3
4. DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES	5
5. RÉSERVOIR	5
6. MANIFESTATIONS CLINIQUES.....	5
7. RÉCIDIVES.....	5
8. MODES DE TRANSMISSION	6
9. FACTEURS DE RISQUES	6
10. HYGIÈNE DES MAINS.....	6
11. PRÉLÈVEMENTS	6
12. INDICATIONS	6
13. CONTRE-INDICATIONS	7
14. TRAITEMENT	7
15. DIRECTIVES	7
16. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	8
<i>Comités consultatifs (ex. : CECII, CDOCP, CEMDP, CEM).....</i>	<i>8</i>
<i>Direction de santé publique (DSPublique).....</i>	<i>8</i>
<i>Comité de prévention et contrôle des infections (CPCI)</i>	<i>8</i>
<i>Service de prévention et contrôle des infections (PCI)</i>	<i>8</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>9</i>
<i>Médecins traitants.....</i>	<i>9</i>
<i>Pharmaciens</i>	<i>9</i>
<i>Prestataires de soins et services</i>	<i>9</i>
<i>Infirmières de l'unité ou du service</i>	<i>9</i>
<i>Service d'hygiène et salubrité</i>	<i>9</i>
RÉFÉRENCES.....	10
LISTE DES ANNEXES	11
<i>Annexe 1</i>	<i>12</i>
<i>Annexe 2</i>	<i>13</i>
<i>Annexe 3</i>	<i>16</i>
<i>Annexe 4</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 5</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 6</i>	<i>28</i>
<i>Annexe 7</i>	<i>30</i>
<i>Annexe 8</i>	<i>31</i>

INTRODUCTION

Ce protocole permet aux prestataires de soins et services de connaître et d'appliquer l'ensemble des moyens préconisés pour prévenir et contrôler la transmission de la diarrhée associée au *Clostridium difficile* (DACD).

Ce protocole remplace tous les protocoles ou autres documents relatifs à la transmission des infections de DACD, en vigueur dans les installations fusionnées du CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSCN).

1. Objectifs

- Prévenir et contrôler la transmission du Clostridium difficile auprès de la clientèle;
- Assurer la qualité et la sécurité des soins et services aux usagers;
- Établir des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI);
- Fournir aux prestataires de soins et services ainsi qu'aux usagers et leurs proches, des indications claires et précises.

2. Champ d'application

L'application et le suivi du présent protocole relèvent de la Direction des soins infirmiers par le Service de PCI en collaboration avec l'ensemble des directions.

Pour faciliter l'application du protocole par les prestataires de soins et services, les différentes directives et annexes sont disponibles sur la Zone CIUSSS.

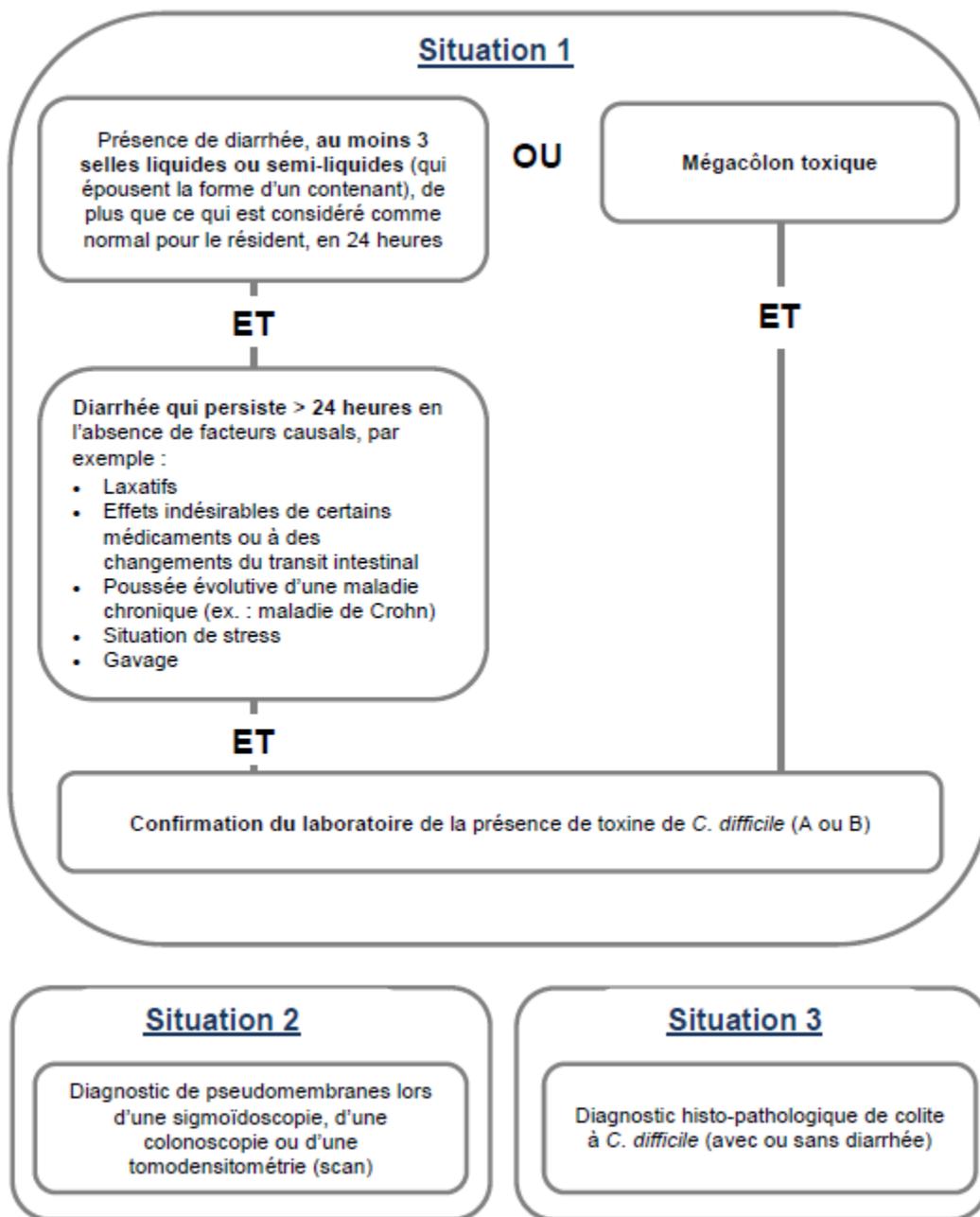
Il est à noter que les unités CIUSSS au CHU de Québec - Université Laval ne sont pas assujetties au présent protocole. Toutefois, l'application de celui-ci doit s'effectuer conformément aux modalités prévues à l'entente entre le CIUSSCN et le CHU de Québec – Université Laval en matière de PCI.

3. Définitions / Caractéristiques de l'agent pathogène

Le *Clostridium difficile* est une bactérie à gram positif sporulée que l'on trouve dans l'intestin. Un faible pourcentage de la population, soit 2% à 5% des adultes sains et 10% à 20% des aînés, peut être porteur sans développer de problème de santé. Elle vit en équilibre avec les autres bactéries normalement présentes dans l'intestin. Dans des conditions favorables, la spore germe et se multiplie, produisant des toxines qui provoquent une inflammation de la muqueuse du colon et des diarrhées importantes. (INESSS, 2017)

Définition de surveillance d'un cas de diarrhée à *Clostridium difficile* :

Correspondre à l'une des trois situations suivantes



Source : INSPQ, Mesures de prévention et de contrôle du *Clostridium difficile* dans les milieux d'hébergement et de soins de longue durée, février 2018.

Contact étroit : Usager ayant séjourné dans la même chambre qu'un cas suspecté ou confirmé ou ayant utilisé la même toilette alors qu'aucune mesure de PCI n'était mise en place.

Écllosion : Survenue, dans une même installation de soins, d'au moins deux nouveaux cas nosocomiaux de DACD ayant un lien épidémiologique et de même type.

Zone usager : Espace qui comprend l'utilisateur lui-même et son environnement immédiat incluant les surfaces inertes touchées par l'utilisateur ou en contact direct avec lui.

« **High Touch** » : Surface ou matériel pouvant être en contact répété avec l'utilisateur, incluant les surfaces susceptibles d'être contaminées par le sang ou les autres liquides biologiques (ex. : poignées de porte, interrupteur).

4. Données épidémiologiques

Période d'incubation : La période entre l'ingestion de la bactérie du *Clostridium difficile* et le début des symptômes est inconnue.

Période de contagiosité : La période de contagiosité correspond à la durée des symptômes.

5. Réservoir

Le principal réservoir de bactéries du *Clostridium difficile* dans les milieux de soins est constitué de selles diarrhéiques des usagers atteints de DACD. L'environnement contaminé a été impliqué comme réservoir de transmission du *Clostridium difficile* à d'autres usagers, particulièrement lors d'éclosion. Il a été démontré que les spores peuvent survivre de quelques semaines à quelques mois sur les surfaces, par exemple sur des comptoirs de laboratoire (INSPO, février 2005).

6. Manifestations cliniques

La diarrhée est la manifestation la plus fréquente. Elle est généralement aqueuse (liquide), de sévérité variable et s'accompagne parfois d'une odeur caractéristique de paracrésol (crottin de cheval).

D'autres manifestations cliniques de sévérité variable telles que douleur abdominale diffuse, crampes, fièvre, sang occulte dans les selles, nausées et perte d'appétit sont souvent présentes.

La DACD peut entraîner un éventail de complications, allant de la déshydratation jusqu'au décès dans certains cas.

Gravité de l'infection

Se référer au guide de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) pour le traitement de la diarrhée ou de la colite associée à *Clostridium difficile*.

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Traitement/Guide_Cdifficile_FINAL.pdf

7. Récidives

Une récurrence se définit comme étant la réapparition des symptômes de l'infection à *Clostridium difficile* dans les 8 semaines suivant l'infection précédente dont les symptômes étaient résolus.

Les récurrences après un traitement efficace sont très fréquentes, de l'ordre de 20 à 25 %. Le risque augmente jusqu'à 65% pour les personnes ayant déjà eu au moins une récurrence. Elles peuvent résulter d'une rechute (infection par la même souche bactérienne) ou d'une réinfection de l'utilisateur avec une nouvelle souche de *Clostridium difficile*.

8. Modes de transmission

- Par contact direct de personne à personne avec des mains contaminées (de type fécal-oral);
- Par contact indirect via le matériel de soins ou l'environnement contaminé d'un usager présentant des diarrhées (de type fécal-oral)

9. Facteurs de risques

- Hospitalisation au cours des trois derniers mois;
- Être un contact étroit d'un usager souffrant de DACD;
- Prise d'antibiotique au cours des trois derniers mois;
- Antécédents de DACD;
- Personne âgée de plus de 65 ans;
- Conditions médicales tels que cancer, insuffisance rénale, greffe d'organe solide, immunosuppression;
- Maladie inflammatoire intestinale;
- Chirurgie et procédure digestive récente;
- Prise d'inhibiteurs de la pompe à protons.

10. Hygiène des mains

[L'hygiène des mains](#) est la mesure de prévention la plus importante pour éviter la transmission des infections. Elle doit être effectuée avec de l'eau et du savon en frottant vigoureusement pour éliminer mécaniquement la majorité des bactéries sporulées. Les spores de *Clostridium difficile* sont résistantes à l'action bactéricide des solutions hydroalcooliques.

11. Prélèvements

Se référer à l'ordonnance collective pour les usagers admis ou hébergés nommée OC-2019-02-*Dépister le Clostridium difficile et évaluer la gravité de l'infection.*

12. Indications

Recherche de *Clostridium difficile*

Les indications de dépistage sont définies par les éléments suivants :

- Présence de diarrhées aqueuses¹, au moins 3 selles liquides ou semi-liquides (qui épousent la forme d'un contenant) de plus que ce qui est considéré comme normal chez l'usager, en 24 heures;
ET
- Persistant plus de 24 heures;
ET
- Sans autre cause évidente pouvant expliquer la diarrhée;

¹ À distinguer des selles dites glaireuses, c'est-à-dire qui contiennent de la glaire (liquide incolore, filant comme un blanc d'œuf, plus consistant que le mucus, parfois sécrété par les muqueuses) (INSPQ, 2018).

ET

- Avec au moins 1 facteur de risque :
 - Histoire antérieure de DACD;
 - Contact étroit avec une personne ayant développé des DACD;
 - Antibiothérapie dans les 12 dernières semaines;
 - Hospitalisation en centre hospitalier de soins aigus dans les 12 dernières semaines.

Dépistage de gravité de l'infection (uniquement si température de plus petite ou égale à 38,5°C buccale ou 39 °C rectale) :

- FSC;
- Créatinine sérique;
- Albumine sérique.

13. Contre-indications

Il n'est pas indiqué d'effectuer un prélèvement de selles pour la recherche de *Clostridium difficile* dans les situations suivantes :

- Selles de consistance normale (n'épousant pas la forme d'un contenant);
- Épisode de diarrhée due à une autre étiologie (ex. : gastro-entérite à norovirus);
- Usagers asymptomatiques;
- Usagers traités pour DACD en vue d'obtenir un test de contrôle durant ou à la fin du traitement.

14. Traitement

Se référer :

- À l'ordonnance collective pour usagers admis et hébergés nommée OC-2019-03- *Traiter les diarrhées associées au Clostridium difficile (DACD)*;
- Au guide de l'INESSS pour le traitement de la diarrhée ou de la colite associée à *Clostridium difficile*.
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Traitement/Guide_Cdifficile_FINAL.pdf.

15. Directives

Afin de s'assurer que tous les prestataires de soins et services de l'organisation soient autonomes dans l'application du protocole DACD, le Service de PCI a évalué le risque de transmission de cet agent pathogène selon le type de clientèle et le type de soins et services.

À la suite de cette évaluation, le Service de PCI a réparti les soins et services des différents secteurs en 4 directives distinctes. Le tableau de classification des directives ([ANNEXE 1](#)) inclus :

- Directive 1 ([ANNEXE 2](#));
- Directive 2 ([ANNEXE 3](#));
- Directive 3 ([ANNEXE 4](#));
- Directive 4 ([ANNEXE 5](#)).

Ces directives contiennent toutes les informations permettant d'initier une conduite à tenir lors de la gestion d'un cas de DACD et ce, dès la suspicion ou la confirmation par un résultat de laboratoire. Elles contiennent également des informations pour initier la gestion d'une éclosion. Les directives supplémentaires en période d'éclosion s'ajoutent aux indications en lien avec un cas individuel.

En tout temps, les mesures inscrites dans les directives peuvent être sujettes à un rehaussement, à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI ou lors d'une situation particulière. De plus, le Service de PCI sera présent pour conseiller les équipes dans la gestion des cas de DACD.

16. Rôles et Responsabilités

Comités consultatifs (ex. : CECII, CDOCP, CEMDP, CEM)

- Émettre les recommandations appropriées, si nécessaires, lors de la mise à jour du protocole.

Direction de santé publique (DSPublique)

- Recevoir et traiter l'avis d'éclosion;
- Émettre des recommandations au Service de PCI lors de situation à risque ou d'éclosion.

Comité de prévention et contrôle des infections (CPCI)

- Acheminer les statistiques trimestriellement au Comité de gestion des risques;
- Recevoir annuellement les rapports de statistiques et d'analyse;
- Adopter les recommandations appropriées, si nécessaires, lors de la mise à jour du protocole.

Service de prévention et contrôle des infections (PCI)

- Assurer la surveillance des infections;
- Appliquer l'ordonnance collective *Traiter les diarrhées associées au Clostridium difficile (DACD) en collaboration avec les pharmaciens*;
- Recevoir et analyser les résultats de laboratoire;
- Analyser et assurer la gestion des situations à risque ou d'éclosion;
- Émettre des recommandations aux équipes selon les situations à risque de compromettre la qualité et la sécurité des soins et des services;
- Faire de l'enseignement aux prestataires de soins et de services sur l'agent pathogène et les différentes recommandations en lien avec le protocole;
- Déclarer à la DSPublique toute situation d'éclosion;
- Émettre des statistiques et des rapports d'analyse au CPCI;
- Assurer la mise à jour du protocole selon les données probantes et les meilleures pratiques.

Gestionnaires

- S'assurer que tout est mis en œuvre dans leurs secteurs d'activités respectifs pour l'application et le respect du présent protocole.

Médecins traitants

- Connaître le protocole et en assurer le respect;
- Consulter le Service de PCI au besoin;
- Recevoir, analyser et assurer un suivi des résultats de laboratoire.

Pharmaciens

- Connaître le protocole et en assurer le respect;
- Consulter le Service de PCI au besoin;
- Analyser et ajuster le profil pharmacologique lors de traitement.

Prestataires de soins et services

- Connaître le protocole et ses modalités d'application;
- Appliquer les directives selon leur secteur;
- Aviser leur supérieur immédiat de toute situation à risque d'éclosion ou à risque de compromettre la qualité et la sécurité des soins.

Infirmières de l'unité ou du service

- Mettre en place les recommandations selon les directives de leur secteur et selon les recommandations du Service de PCI;
- S'assurer que les prélèvements sont effectués selon l'ordonnance collective;
- Déclarer au Service de PCI toutes les suspicions ou infections de DACD;
- Déclarer toute situation à risque ou d'éclosion au Service de PCI.

Service d'hygiène et salubrité

- Connaître le protocole et ses modalités d'application;
- Effectuer les activités de nettoyage et désinfection selon les recommandations du Service de PCI;
- Aviser le Service de PCI de toute situation à risque de compromettre la qualité et la sécurité des soins et services.

RÉFÉRENCES

- Agence de la santé publique du Canada.** *Clostridium difficile - Fiche technique santé - sécurité : agents pathogènes*, septembre 2014, 3 pages. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/biosecurite-biosurete-laboratoire/fiches-techniques-sante-securite-agents-pathogenes-evaluation-risques/clostridium.html>
- COLE, Shola A., STAHL, Thomas J.** *UpToDate Clostridium difficile in adults : Epidemiology, microbiology, and physiopathology*, 2015, p. 7.
- COLE, Shola A., STAHL, Thomas J.** *Persistent and Recurrent Clostridium difficile Colitis*, Clinics in Colon and Rectal Surgery, Vol. 28, No. 2/2015, p. 65-69. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4442717/pdf/10-1055-s-0035-1547333.pdf>
- INESSS.** *Traitement de la diarrhée ou de la colite associée à Clostridium difficile*, juin 2017, 6 pages. Disponible également par Internet à l'adresse : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Traitement/Guide_Cdifficile_FINAL.pdf
- INSPQ.** *Analyse, surveillance et gestion du Clostridium difficile*, janvier 2013, 4 pages.
- INSPQ.** *Guide de réponse à une écloison de diarrhée associée au Clostridium difficile (DACD) en milieu hospitalier*, décembre 2014, 15 pages. Disponible également par Internet à l'adresse : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1964_Reponse_Ecloison_CDifficile_Hospitalier.pdf
- INSPQ.** *Mesures de prévention et de contrôle du Clostridium difficile dans les milieux d'hébergement et de soins de longue durée*, février 2018, 8 pages. Disponible également par Internet à l'adresse : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2378_prevention_controle_clostridium_difficile_hebergement_longue_duree.pdf
- INSPQ.** *Prévention et contrôle de la diarrhée nosocomiale associée au Clostridium difficile au Québec – Lignes directrices pour les établissements de soins, 3^e édition*, 2005, 98 pages. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/362-CDifficile-LignesDirectrices-3eEdition.pdf>
- INSPQ.** *Surveillance provinciale des diarrhées à Clostridium difficile au Québec*, avril 2017, 41 pages. Disponible également par Internet à l'adresse : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/infectionsnosocomiales/protocole_dacd_2017.pdf

LISTE DES ANNEXES

- [ANNEXE 1](#) : Classement dans les directives pour protocoles
- [ANNEXE 2](#) : Directive 1
- [ANNEXE 3](#) : Directive 2
- [ANNEXE 4](#) : Directive 3
- [ANNEXE 5](#) : Directive 4
- [ANNEXE 6](#) : Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène
- [ANNEXE 7](#) : Précautions contact renforcées
- [ANNEXE 8](#) : Directives complémentaires pouvant être utilisées lors du non-respect des précautions additionnelles ou en période d'éclosion

CLASSEMENT DANS LES DIRECTIVES POUR PROTOCOLES

DIRECTIVE 1	DIRECTIVE 2	DIRECTIVE 3	DIRECTIVE 4
<p><u>Inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS) • Unité de courte durée gériatrique (UCDG) • Urgence • Hémodialyse 	<p><u>Inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'hébergement (CH) • Institut universitaire en santé mentale de Québec • Unité de soins psychiatriques • Centre pédopsychiatrie • Unité de soins palliatifs • Lit de soins palliatifs 	<p><u>Inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Institut de réadaptation en déficience physique (incluant ambulatoire) • Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) • Unité de réadaptation fonctionnelle intensive en déficience physique (URFI-DP) • Unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) • Unité ou lit de transition / convalescence / soins post aigus 	<p><u>Inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à domicile (SAD) • SAD-Famille/enfance/jeunesse (FEJ) • SAD-Santé mentale (SM) • Groupe de médecine : <ul style="list-style-type: none"> ✓ de famille (GMF) ✓ Universitaire (GMF-U) ✓ Réseau (GMF-R) • Services de santé courants (SSC) • Clinique externe ou ambulatoire • Centre de jour • Hôpitaux de jour • Maison de naissance • Centre jeunesse • Foyer de groupe • Résidence intermédiaire-Résidence de type familiale (RI-RTF) • Résidence à assistance continue (RAC)

N.B. : Cette liste est non exhaustive. Certains secteurs spécifiques (ex. : hémodialyse et lits de soins palliatifs) doivent être considéré pour le choix des directives même si ces lits se retrouvent dans un autre secteur. Vous référer au Service de PCI en cas de doute sur la directive à instaurer pour votre secteur d'activité.

Hors directives :

- Unités CIUSSS au CHU de Québec- Université Laval
Référence : Protocole du CHU de Québec-Université Laval
- Résidence de personnes âgées (RPA) : Guide de prévention des infections dans les résidences PRIVÉES pour aînés
Référence : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-207-01W.pdf>

2019-07-26/ Service de prévention et contrôle des infections

Directive 1*

**Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.*

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

DACD / DIRECTIVE 1	
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Placer une affichette à la porte de la chambre ou, pour l'urgence, à l'extérieur de la zone usager; ○ Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes sporicides à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés; ○ Placer un chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre ou, pour l'urgence, dans la zone usager. • Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches; • Informer l'usager de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA; ○ Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon avant de manger et après être allé aux toilettes. • Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif) (ANNEXE 8); • Compléter et acheminer la feuille <i>Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène</i> (formulaire 54) au Service de PCI (ANNEXE 6).
HYGIÈNE DES MAINS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains au lavabo, avec de l'eau et du savon, à l'extérieur de la chambre de l'usager ou de la zone usager. <p><i>Selon l'évaluation environnementale, le Service de PCI peut encadrer l'application de cette mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si aucun poste de lavage des mains à proximité de la chambre ou de la zone usager, utiliser la solution hydroalcoolique (SHA) pour éliminer les autres pathogènes, et se diriger <u>immédiatement</u> au lavabo pour une hygiène des mains avec de l'eau et du savon.
DURÉE DE L'APPLICATION DES PA	<p>Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI, 72 heures après le retour des selles normales selon l'état habituel de l'usager;</p> <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectif à la suite de la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité.

DACD / DIRECTIVE 1

<p>DIRECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHAMBRE • TOILETTE 	<p>1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle</p> <p>2^e choix : Chambre partagée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toujours débiter les soins par le ou les usagers sans mesures de PA; • Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement; • Maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s); • Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour l'usager symptomatique ou selon la condition clinique de l'usager.
<p>DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE</p>	<p>Effectuer un prélèvement selon l'ordonnance collective nommée OC-2019-02-<i>Dépister le Clostridium difficile et évaluer la gravité de l'infection.</i></p>
<p>PRÉLÈVEMENT</p>	<p>Recherche de <i>Clostridium difficile</i> à partir d'un échantillon de selles ou produits de stomie en se référant aux méthodes de soins informatisées (MSI).</p>
<p>TRAITEMENT</p>	<p>Référence OC-2019-03-<i>Traiter les diarrhées associées au Clostridium difficile (DACD)</i></p>
<p>GESTION DU MATÉRIEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; • Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; • Disposer du matériel médical à usage unique; • Utiliser du matériel réservé à l'usage exclusif (ex. : stéthoscope, brassard de tensiomètre, thermomètre, chaise d'aisance); • Nettoyer/désinfecter avec un produit sporicide tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager.
<p>DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'usager doit se rendre à un examen ne pouvant être reporté, avant de quitter sa chambre, il doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon; ○ Être recouvert d'un drap propre. • Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour un : <ul style="list-style-type: none"> ○ Usager avec DACD; ○ Usager ayant eu un contact étroit avec un cas de DACD.
<p>INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER</p>	<p>Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'épisode infectieux.</p>
<p>PTI</p>	<p>Constat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait clinique : Diarrhée associée au <i>Clostridium difficile</i> (DACD). <p>Directives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections : Diarrhée associée au Clostridium difficile (DACD)</i>.

DACD / DIRECTIVE 1	
SOINS D'HYGIÈNE	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer à la chambre pour toute la durée des mesures de PA; • Utiliser un savon avec rinçage.
SERVICE ALIMENTAIRE	Aucune mesure supplémentaire.
BUANDERIE	<ul style="list-style-type: none"> • Changer la literie et les vêtements de l'usager quotidiennement; • Lorsque lavés avec une laveuse domestique, les vêtements doivent être lavés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Selon les spécifications du détergent commercial utilisé; ○ Séparément des vêtements des autres usagers. • Faire sécher les vêtements à la sècheuse.
VISITEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains en entrant dans la chambre ou dans la zone usager; • Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon en sortant de la chambre ou de la zone usager; • Appliquer les directives de l'affichette de PA CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7); • Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes.
DESINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS	Aucune mesure supplémentaire.
DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION	
MESURES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; • Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; • Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains à l'eau et au savon; • S'assurer que l'affiche <i>Avis d'éclosion</i> est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche <i>Mesures en vigueur sur l'unité</i> est installée aux entrées des unités concernées; • Transmettre, lors du rapport interservices, les directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect; • Aucun dépistage n'est recommandé pour les usagers asymptomatiques; • D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPublique).
FIN D'ÉCLOSION	Selon l'évaluation par le Service de PCI et en collaboration avec la DSPublique.

DIRECTIVE 2*

**Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.*

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

DACD / DIRECTIVE 2		
	Autres milieux	Soins palliatifs
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Placer une affiche à la porte d'entrée de la chambre; ○ Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes sporicides à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés; ○ Placer le chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre. • Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches; • Informer l'usager de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA; ○ Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon avant de manger et après être allé aux toilettes. • Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif) (ANNEXE 8); • Compléter et acheminer la feuille <i>Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène</i> (formulaire 54) au Service de PCI (ANNEXE 6); • Des activités peuvent être faites dans la chambre avec du matériel pouvant être nettoyé et désinfecté ou jetable. 	
HYGIÈNE DES MAINS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains au lavabo, avec de l'eau et du savon, à l'extérieur de la chambre de l'usager. <p><i>Selon l'évaluation environnementale de la situation, le Service de PCI peut encadrer l'application de cette mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si aucun poste de lavage des mains à proximité de la chambre, utiliser la solution hydroalcoolique (SHA) pour éliminer les autres pathogènes, et se diriger <u>immédiatement</u> au lavabo pour une hygiène des mains avec de l'eau et du savon. 	

DACD / DIRECTIVE 2

	Autres milieux	Soins palliatifs
DURÉE DE L'APPLICATION DES PA	<p>Le retrait des mesures de PA est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminé avec le Service de PCI, 72 heures après le retour des selles normales selon l'état habituel de l'utilisateur; <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectif à la suite de la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité. 	
DIRECTIVES • CHAMBRE • TOILETTE	<p>1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle;</p> <p>2^e choix : Chambre partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toujours débiter les soins par le ou les usagers sans mesures de PA; • Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement; • Maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s); • Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour l'utilisateur symptomatique ou selon la condition clinique de l'utilisateur. 	
GESTION DU MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; • Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; • Disposer du matériel médical à usage unique; • Utiliser du matériel réservé à l'usage exclusif (ex. : stéthoscope, brassard de tensiomètre, thermomètre, chaise d'aisance); • Nettoyer/désinfecter avec un produit sporicide tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager. 	
DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un prélèvement selon l'ordonnance collective nommée OC-2019-02- <i>Dépister le Clostridium difficile et évaluer la gravité de l'infection.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer au médecin traitant
PRÉLÈVEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de <i>Clostridium Difficile</i> à partir d'un échantillon de selles ou produits de stomie en se référant aux méthodes de soins informatisées (MSI). 	
TRAITEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Référence OC-2019-03- <i>Traiter les diarrhées associées au Clostridium difficile (DACD).</i> 	

DACD / DIRECTIVE 2

	Autres milieux	Soins palliatifs
DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'usager doit se rendre à un examen ne pouvant être reporté, avant de quitter sa chambre, il doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon; ○ Être recouvert d'un drap propre. • Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour un : <ul style="list-style-type: none"> ○ Usager avec DACD; ○ Usager ayant eu un contact étroit avec un cas de DACD. 	
INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'épisode infectieux.	
PTI	<p>Constat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait clinique : Diarrhée associée au <i>Clostridium difficile</i> (DACD). <p>Directives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections : Diarrhée associée au Clostridium difficile (DACD)</i>. 	
SOINS D'HYGIÈNE	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer à la chambre pour toute la durée des mesures de PA; • Utilisation d'un savon avec rinçage. 	
SERVICE ALIMENTAIRE	Aucune mesure supplémentaire.	
BUANDERIE	<ul style="list-style-type: none"> • Changer la literie et les vêtements de l'usager quotidiennement; • Lorsque lavés avec une laveuse domestique, les vêtements doivent être lavés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Selon les spécifications du détergent commercial utilisé; ○ Séparément des vêtements des autres usagers. • Faire sécher les vêtements à la sècheuse. 	
VISITEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains en entrant dans la chambre ou dans la zone usager; • Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon en sortant de la chambre ou de la zone usager; • Appliquer les directives de l'affichette de PA CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7) si participation aux soins; • Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes. 	
DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS	Aucune mesure supplémentaire.	

DACD / DIRECTIVE 2		
	Autres milieux	Soins palliatifs
DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION		
MESURES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; • Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; • Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains à l'eau et au savon; • S'assurer que l'affiche Avis d'éclosion est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche Mesures en vigueur sur l'unité est installée aux entrées des unités concernées; • Transmettre, lors du rapport interservices, les directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect; • Aucun dépistage n'est recommandé pour les usagers asymptomatiques; • D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPublique). 	
FIN D'ÉCLOSION	Selon l'évaluation par le Service de PCI et en collaboration avec la DSPublique.	

DIRECTIVE 3*

*Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

DACD / DIRECTIVE 3	
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Placer une affichette à la porte d'entrée de la chambre; ○ Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes sporicides à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés; ○ Placer le chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre. • Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches; • Informer l'usager de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA; ○ Procéder à l'hygiène des mains avec eau et savon avant de manger et après être allé aux toilettes. • Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif) (ANNEXE 8); • Compléter et acheminer la feuille <i>Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène</i> (formulaire 54) au Service de PCI (ANNEXE 6); • Des activités peuvent être faites dans la chambre avec du matériel pouvant être nettoyé et désinfecté ou jetable.
HYGIÈNE DES MAINS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains au lavabo, avec de l'eau et du savon, à l'extérieur de la chambre de l'usager. <p><i>Selon l'évaluation environnementale de la situation, le Service de PCI peut encadrer l'application de cette mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si aucun poste de lavage des mains à proximité de la chambre, utiliser la solution hydroalcoolique (SHA) pour éliminer les autres pathogènes, et se diriger <u>immédiatement</u> au lavabo pour une hygiène des mains avec de l'eau et du savon.
DURÉE DE L'APPLICATION DES PA	<p>Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI, 72 heures après le retour des selles normales selon l'état habituel de l'usager;</p> <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectif à la suite de la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité.

DACD / DIRECTIVE 3

<p>DIRECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHAMBRE • TOILETTE 	<p>1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle ;</p> <p>2^e choix : Chambre partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toujours débiter les soins par le ou les usagers sans mesures de PA; • Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement; • Maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s); • Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour l'usager symptomatique ou selon la condition clinique de l'usager.
<p>DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE</p>	<p>Effectuer un prélèvement selon l'ordonnance collective nommée OC-2019-02-<i>Dépister le Clostridium difficile et évaluer la gravité de l'infection.</i></p>
<p>PRÉLÈVEMENT</p>	<p>Recherche de <i>Clostridium difficile</i> à partir d'un échantillon de selles ou produits de stomie en se référant aux méthodes de soins informatisées (MSI).</p>
<p>TRAITEMENT</p>	<p>Référence OC-2019-03-<i>Traiter les diarrhées associées au Clostridium difficile (DACD)</i></p>
<p>GESTION DU MATÉRIEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; • Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; • Disposer du matériel médical à usage unique; • Utiliser du matériel réservé à l'usage exclusif (ex. : stéthoscope, brassard de tensiomètre, thermomètre, chaise d'aisance); • Nettoyer/désinfecter avec un produit sporicide tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager.
<p>ACTIVITÉS/ TRAITEMENT</p>	<p>Des activités ou des interventions peuvent être faites individuellement dans la chambre avec du matériel pouvant être désinfecté ou jeté.</p>
<p>DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'usager doit se rendre à un examen ne pouvant être reporté, avant de quitter sa chambre, il doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'hygiène des mains; ○ Être recouvert d'un drap propre. • Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour un : <ul style="list-style-type: none"> ○ Usager avec DACD; ○ Usager ayant eu un contact étroit avec un cas de DACD.
<p>INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER</p>	<p>Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'épisode infectieux.</p>

DACD / DIRECTIVE 3

PTI	<p>Constat Portrait clinique : Diarrhée associée au <i>Clostridium difficile</i> (DACD).</p>
	<p>Directives Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections : Diarrhée associée au Clostridium difficile</i> (DACD).</p>
SOINS D'HYGIÈNE	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer à la chambre pour toute la durée des mesures de PA; • Utilisation d'un savon avec rinçage.
SERVICE ALIMENTAIRE	Aucune mesure supplémentaire.
BUANDERIE	<ul style="list-style-type: none"> • Changer la literie et les vêtements de l'usager quotidiennement; • Lorsque lavés avec une laveuse domestique, les vêtements doivent être lavés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Selon les spécifications du détergent commercial utilisé; ○ Séparément des vêtements des autres usagers. • Faire sécher les vêtements à la sècheuse.
VISITEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains en entrant dans la chambre ou de la zone usager; • Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon en sortant de la chambre ou de la zone usager; • Appliquer les directives de l'affichette de PA CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7) si participation aux soins; • Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes.
DESINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS	Aucune mesure supplémentaire.

DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

MESURES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none">• Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion;• Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés;• Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains à l'eau et au savon;• S'assurer que l'affiche Avis d'éclosion est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche Mesures en vigueur sur l'unité est installée aux entrées des unités concernées;• Transmettre, lors du rapport interservices, les directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect;• Aucun dépistage n'est recommandé pour les usagers asymptomatiques;• D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPublique).
FIN D'ÉCLOSION	Selon l'évaluation par le Service de PCI et en collaboration avec la DSPublique.

DIRECTIVE 4*

*Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

DACD / DIRECTIVE 4			
	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 7); Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches : <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon avant de manger et après être allé aux toilettes. 		
	<ul style="list-style-type: none"> L'usager doit être visité en dernier dans la séquence de soins. 		
	<ul style="list-style-type: none"> Laisser les effets personnels à l'entrée du domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier médical ne doit pas être apporté dans la salle de traitement. Nettoyer/désinfecter avec un produit sporicide les surfaces « high touch » ou ayant été en contact avec l'usager. 	Informer l'usager de : <ul style="list-style-type: none"> Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA. Si impossible, l'usager doit procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon en sortant de la chambre.
DURÉE DE L'APPLICATION DES PA	Le retrait des mesures de PA est 72 heures après le retour des selles normales selon l'état habituel de l'usager.		
HYGIÈNE DES MAINS	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'hygiène des mains au lavabo, avec de l'eau et du savon liquide (exclure les barres de savon), après un contact avec l'usager ou son environnement et utiliser une serviette jetable. <p><i>Selon l'évaluation environnementale, le Service de PCI peut encadrer l'application de cette mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Si aucun poste de lavage des mains à proximité, utiliser la solution hydroalcoolique (SHA) pour éliminer les autres pathogènes, et se diriger <u>immédiatement</u> au lavabo pour effectuer une hygiène des mains avec de l'eau et du savon. 		

DACD / DIRECTIVE 4

DACD / DIRECTIVE 4			
	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
DÉPISTAGE	Se référer au médecin traitant.		
GESTION DU MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; Disposer du matériel médical à usage unique; Nettoyer/désinfecter avec un produit sporicide tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager. 		
	<ul style="list-style-type: none"> Transporter tout matériel de soins et équipement réutilisables, selon la procédure de l'établissement. 		
TRANSFERTS	<ul style="list-style-type: none"> Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour un : <ul style="list-style-type: none"> Usager avec DACD; Usager ayant eu un contact étroit avec un cas de DACD. 		
INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'épisode infectieux.		
PTI (LE CAS ÉCHÉANT)	Constat Portrait clinique : Diarrhée associée au <i>Clostridium difficile</i> (DACD).		
	Directives Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections : Diarrhée associée au Clostridium difficile (DACD)</i> .		
SOINS D'HYGIÈNE			<ul style="list-style-type: none"> Effectuer à la chambre pour toute la durée des mesures de PA; Utiliser un savon avec rinçage.
SERVICE DE REPAS			<ul style="list-style-type: none"> Effectuer à la chambre pour toute la durée des mesures PA.

DACD / DIRECTIVE 4

	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
BUANDERIE			<ul style="list-style-type: none"> Laver les vêtements de façon habituelle avec un détergent commercial courant en utilisant de l'eau chaude ou tiède. Les vêtements ou les tissus tachés par des matières fécales devraient être lavés séparément.
VISITEURS			<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'hygiène des mains en entrant dans la chambre ou de la zone usager. Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon en sortant de la chambre ou de la zone usager. Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes.
DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Procéder au nettoyage plus fréquent de la chambre et de la salle de bain en utilisant de l'eau de javel (1 partie d'eau de javel diluée dans 9 parties d'eau). 		<ul style="list-style-type: none"> Procéder au nettoyage plus fréquent de la chambre et de la salle de bain en utilisant de l'eau de javel (1 partie d'eau de javel diluée dans 9 parties d'eau).

DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION			
	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
MESURES GÉNÉRALES			<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'application des pratiques de base; • Aucun dépistage recommandé. • D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPublique).
FIN D'ÉCLOSION			<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'évaluation par le service de PCI et en collaboration avec la DSPublique.

Cette case doit contenir : N° dossier, nom et prénom, date de naissance, N° RAMQ.

**DÉCLARATION D'UNE INFECTION
SUSPECTÉE OU D'UN AGENT PATHOGÈNE**

INSTALLATION _____		UNITÉ _____	
DATE DE DÉBUT DES SYMPTÔMES _____ aaaa/mm/jj		DATE DE DÉBUT DE PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES _____ aaaa/mm/jj	
SAG/GRIPPE	PNEUMONIE	GASTRO-ENTÉRITE	C.DIFFICILE (DACD)
Symptôme d'apparition brusque <input type="checkbox"/> Toux <p style="text-align: center;">ou</p> <input type="checkbox"/> Fièvre <p style="text-align: center;">et</p> <p>1 des conditions suivantes :</p> <input type="checkbox"/> Détérioration état physique <input type="checkbox"/> Détérioration état cognitif <input type="checkbox"/> Céphalées <input type="checkbox"/> Myalgie <input type="checkbox"/> Rhinorrhée <input type="checkbox"/> Mal de gorge <input type="checkbox"/> Voix rauque <input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Fièvre ou hypothermie <input type="checkbox"/> Toux <input type="checkbox"/> Tachypnée ou dyspnée <input type="checkbox"/> Bradycardie ou tachycardie <input type="checkbox"/> Expectorations nouvelles/changées/augmentées <input type="checkbox"/> Anomalies nouvelles ou modifiées à l'examen physique <input type="checkbox"/> Détérioration état physique <input type="checkbox"/> Détérioration état cognitif <p style="text-align: center;">et</p> <input type="checkbox"/> Confirmation RX pulmonaire <p style="text-align: center;">ou</p> <input type="checkbox"/> Diagnostic médical	<input type="checkbox"/> 2 vomissements/24 h <p style="text-align: center;">ou</p> <input type="checkbox"/> 2 diarrhées de plus qu'habituellement / 24 h <p style="text-align: center;">et</p> <p>1 des conditions suivantes :</p> <input type="checkbox"/> Fièvre <input type="checkbox"/> Nausées <input type="checkbox"/> Crampes abdominales <input type="checkbox"/> Céphalées <input type="checkbox"/> Sans autre facteur causal (ex. laxatifs)	<input type="checkbox"/> Plus de 3 selles liquides ou semi-liquides/24h persistant plus de 24 h <p style="text-align: center;">et</p> <input type="checkbox"/> Sans autre facteur causal (ex. laxatifs, préparation examen) <p style="text-align: center;">ou</p>
RÉSULTAT DE LABO +		RÉSULTAT DE LABO +	
Date _____ <input type="checkbox"/> Influenza A <input type="checkbox"/> Influenza B <input type="checkbox"/> Virus respiratoire syncytial <input type="checkbox"/> Autre _____		Date _____ Type _____	
<input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact		<input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact	
		<input type="checkbox"/> Contact renforcées	

CN00054 (2018-10-03)

**DÉCLARATION D'UNE INFECTION
SUSPECTÉE OU D'UN AGENT PATHOGÈNE**

Dossier médical
D.I.C.: 3-4-4
Page 1 de 2

Nom :

Prénom :

Dossier :

SARM	BGNMR	AUTRE MICRO-ORGANISME	INFECTION URINAIRE
<input type="checkbox"/> Connu à l'admission <input type="checkbox"/> Colonisé <input type="checkbox"/> Infecté Site <input type="checkbox"/> Nasal <input type="checkbox"/> Urinaire <input type="checkbox"/> Plaie <input type="checkbox"/> Respiratoire <input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Connu à l'admission <input type="checkbox"/> Colonisé <input type="checkbox"/> Infecté Site <input type="checkbox"/> Anal <input type="checkbox"/> Urinaire <input type="checkbox"/> Plaie <input type="checkbox"/> Respiratoire <input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Connu ou suspecté à l'admission Type _____ Site _____	RÉSULTAT DE LABO + Date _____ <input type="checkbox"/> SMU <input type="checkbox"/> DCA Type _____ <input type="checkbox"/> Porteur sonde <input type="checkbox"/> Cathétérisme <input type="checkbox"/> Retrait sonde < 48 heures
RÉSULTAT DE LABO + Date _____	RÉSULTAT DE LABO + Date _____	RÉSULTAT DE LABO Date _____ Ex. Infection de plaie, infection site opératoire, tuberculose, rougeole ou toutes autres pathogènes hors de l'ordinaire	<input type="checkbox"/> Fièvre <input type="checkbox"/> Détérioration état physique <input type="checkbox"/> Détérioration état cognitif <input type="checkbox"/> Dysurie/Pollakiurie/urgence miculienne <input type="checkbox"/> Douleur flanc ou sus-pubien <input type="checkbox"/> Sensibilité ou gonflement organes génitaux <input type="checkbox"/> Changement aspect urine
ERV <input type="checkbox"/> Connu à l'admission <input type="checkbox"/> Colonisé <input type="checkbox"/> Infecté Site _____		ZONA <input type="checkbox"/> Diagnostic médical <input type="checkbox"/> Lésions recouvertes <input type="checkbox"/> Lésions non recouvertes Nombre dermatome _____	<input type="checkbox"/> Douleur flanc ou sus-pubien <input type="checkbox"/> Sensibilité ou gonflement organes génitaux <input type="checkbox"/> Changement aspect urine
RÉSULTAT DE LABO + Date _____		GALE <input type="checkbox"/> Diagnostic médical <input type="checkbox"/> Lésions caractéristiques <input type="checkbox"/> Prurit <input type="checkbox"/> Sillon épidermique	<input type="checkbox"/> Diagnostic médical
Directive 1 <input type="checkbox"/> Contact <input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact <input type="checkbox"/> Contact double désinfection Directive 2 <input type="checkbox"/> Pratique de base <input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact Directive 3 <input type="checkbox"/> Contact/Allégées <input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact	Directive 1 <input type="checkbox"/> Contact <input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact Directive 2 <input type="checkbox"/> Contact/Allégées <input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact Directive 3 <input type="checkbox"/> Contact/Allégées <input type="checkbox"/> Gouttelettes/Contact	<input type="checkbox"/> Diagnostic médical <input type="checkbox"/> Lésions caractéristiques <input type="checkbox"/> Prurit <input type="checkbox"/> Sillon épidermique Précautions instaurées : _____	<input type="checkbox"/> Pratiques de base
Commentaires _____ _____ _____ _____ _____ _____			
Nom du déclarant _____		Signature _____ Date _____	
Envoyer (CONFIDENTIEL) par télécopieur 418 577-8969 Si vous avez reçu le présent message par erreur,veuillez aviser immédiatement le Service de PCI Merci de votre collaboration			

CN00054 (2018-10-03)

**DÉCLARATION D'UNE INFECTION
SUSPECTÉE OU D'UN AGENT PATHOGÈNE**

Dossier médical
D.I.C.: 3-4-4
Page 2 de 2

PRÉCAUTIONS CONTACT RENFORCÉES



Visiteurs

Se présenter au poste des infirmières avant d'entrer

À L'ENTRÉE



Pratiquer l'hygiène
des mains



Revêtir la blouse



Enfiler les gants

À LA SORTIE



Retirer les gants



Retirer la blouse



Pratiquer l'hygiène
des mains
Eau + savon



Matériel dédié ou désinfecté après usage
Protocole de désinfection rehaussée



<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p> <p>Québec </p>	<p align="center">DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES POUVANT ÊTRE UTILISÉES LORS DU NON RESPECT DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES OU EN PÉRIODE D'ÉCLOSION</p> <p align="center">(EX. : TROUBLES COGNITIFS, REFUS DE COLLABORER)</p>
<p align="center">MESURES GÉNÉRALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les mesures dès qu'un cas ou une éclosion est suspectée; • Repérer rapidement tous nouveaux cas suspects lors d'éclosion; • Rehausser l'hygiène des mains de tous les usagers plusieurs fois par jour en plus des moments suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avant de sortir de sa chambre ○ Avant de manger ○ Avant chaque activité individuelle • Placer les chariots de l'EPI tiroir face vers le mur; • Enlever les roulettes des chariots; • Privilégier les toilettes de chaque usager, éviter les toilettes communes pour tous les usagers; • Augmenter la fréquence des high touch dès l'apparition d'un cas suspecté • Porter l'EPI seulement dans la zone usager de l'usager en précautions additionnelles. • Prévoir des activités dans la chambre chez un usager en décompensation ou risque, attention au matériel à usage unique ou facilement désinfectable.
<p align="center">CIRCULATION ET ACTIVITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconduire les usagers symptomatiques à leur chambre le plus souvent possible; • Placer les affichettes pour qu'elles soient inaccessible pour les usagers mais restent visibles pour le personnel; • Lors d'éclosion majeure si impossible de maintenir les usagers dans leur chambre, maintenir les usagers à plus de 2 mètres de distance dans les aires communes et désinfecter souvent leur environnement avec des lingettes de peroxyde d'hydrogène.
<p align="center">PERSONNEL DE L'UNITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'ajout de personnel dès l'apparition d'un cas suspecté, • Le personnel de l'unité devrait aider à nettoyer et désinfecter, à plusieurs reprises pendant le quart de travail, tout le matériel utilisé et les surfaces touchées par plusieurs usagers; • Le personnel en travaux légers(SST) peut aider pour HDM des usagers et désinfection des surfaces fréquemment touchées et matériel utilisé.
<p align="center">FIN D'ÉCLOSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir toutes les mesures jusqu'à la fin de l'éclosion.

2017-04-18 Service PCI